La vision du Prophète à l'état de veille

Il faut savoir que la conception de la vision du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) à l'état de veille pour celui qu'Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) veut, fait le consensus de savants purs et d'écoles différentes. Selon eux, cette conception est possible (JA-IZ) dans la vision de son image, certains le réprouvant dans le sens du palpable (sensoriel).

Cette conception de la vision à l'état de veille ne trouve rien qui s'y oppose, ni la logique, ni la Loi. On ne peut opposer comme argument le cas du nombre de ceux qui ne le voient pas en comparaison de ceux qui le voient.

Car même si mille hommes justes témoignent de ne pas avoir vu l'apparition du croissant de lune alors que seulement deux autres hommes justes témoignent l'avoir vu, sache que ce sont ces deux hommes qui sont pris en compte et ce sont ces deux hommes qui endossent la responsabilité du témoignage.

Les savants ne divergent pas entre eux dans le fait que le croyant puisse voir le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), car cela entre dans le domaine du possible où il est permis qu'Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) honore et gracie qui Il veut d'entre ses serviteurs. De nombreux savants, de qui on ne peut douter de l'authenticité de leur religion, ont confirmé avoir été les témoins directs de cette vision à l'état de veille.

Parmi eux on trouve El Hafidh Ibn Abi Jamra (qu'Allah l'agrée) l'auteur du livre **Bahjatou Noufous** ainsi qu'El Hafidh Souyouti (qu'Allah l'agrée) qui affirme l'avoir vu plus de soixante-dix fois et qui, suite à ces visions, a écrit le livre **Illumination de l'obscurité** concernant la vision du Prophète et de l'ange.

Aucun musulman n'ignore que si Allah veut (qu'Il soit Glorifié et Exalté), Il déverse ses grâces sur quelqu'un en lui faisant voir la noble personne du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), recevant des dons de lui conforme à la Loi en tant que connaissances et goûts. Et pour cela, Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) ne se concerte pas avec ceux qui en critiquent l'idée.

Je demande justement à ces personnes : est-ce que la rencontre entre les vivants de ce monde et les vivants de l'au-delà est possible et entre dans le cercle de la Puissance Divine ou non ? S'ils prétendent que c'est un fait impossible alors cela montre clairement qu'ils ne savent pas faire la différence entre ce qui est permis et ce qui est impossible.

Il n'y a pas de divergences entre les savants que ce fait entre bien dans la capacité d'Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) et qu'ainsi cela fait partie des possibilités et même si cela se déroule au-delà des normes établies, car ce sont des phénomènes qui ont leurs propres règles.

Il reste quelques critiques à éclaircir sur le fait de la rencontre avec le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) : si cette rencontre est possible alors pourquoi les compagnons n'ont-ils pas interrogé le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) sur ce qui les a opposés afin qu'il les oriente vers la vérité et qu'ils puissent ainsi la mettre en application ?

La réponse à cela est qu'il n'y a pas de différence vis-à-vis de la vision en état de sommeil, car il s'agit aussi de la vérité, le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit **: « Celui qui me voit en songe, m'a vu (réellement) car Satan ne peut pas prendre mon apparence ».**

Aussi il ne sied pas de dire que si la vision du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) en songe était possible alors il serait venu voir ses compagnons dans leur sommeil et il les aurait informés sur ce qui les opposait. Sache donc que la règle concernant la vision en éveil est la même que celle concernant celle en sommeil et certes ces divergences ne sont survenues que par le décret d'Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté).

Il a été prétendu aussi que si alors quelqu'un peut le voir en état d'éveil il devient nécessairement un compagnon rapporteur et ainsi il y aurait des compagnons jusqu'au jour du Jugement Dernier. Cette prétention s'efface du fait de la condition nécessaire pour le compagnonnage, qui est que la personne rencontre le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) au cours de sa vie terrestre avant son départ pour l'au-delà.

Donc, pour le compagnonnage, cela ne concerne pas la rencontre du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) alors qu'il est dans l'au-delà comme l'a évoqué El Hafidh Ibn Hajar (qu'Allah l'agrée) dans **Fath el Bari** et, il fait partie de ceux qui considèrent comme possible la vision à l'état de veille.

Parmi les critiques sur cette conception, c'est qu'il faut donc envisager que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) doit quitter son noble endroit et cela implique qu'il puisse être dans deux endroits à la fois et plus.

Cette critique n'a pas lieu d'être, car le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a vu des endroits différents alors qu'il se trouvait dans son noble lieu et sans la nécessité de se déplacer tel le soleil que l'on peut voir d'endroits éloignés alors qu'il est à la même place.

Il est concevable qu'Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) irrigue son serviteur qu'il soit en Orient ou en Occident, d'une lumière qui provient de Lui afin que lui soit dévoilée la noble personne du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) alors qu'il est toujours à sa place.

De plus ceux qui envisagent cette impossibilité, ont-ils pensé au cas de l'ange de la mort, 'Azraïl (paix sur lui) qui saisit l'esprit des vivants où qu'ils soient et quel que soit leur nombre ? Ou encore, acceptent-ils de concevoir de la technologie humaine, sans trouver à y redire, ce qu'ils ne font pas pour la Puissance Divine ? C'est-à-dire qu'une image est projetée à des millions d'endroits différents sur terre et qu'on puisse la voir et l'entendre (par la cause des satellites et des télévisions) ? Non, gloire à Dieu dont la Puissance est affranchie de causes et de moyens.

Certains pensent que ceux qui sont dans l'au-delà n'ont plus aucun lien avec ceux de ce monde. Or cette prétention est vaine. Le royaume d'Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) est un et l'esprit de ceux qui meurent ne sort pas de ce royaume, ni ne disparaît complètement. Ils font juste un déplacement d'une demeure à une autre.

Le fondement de cette rencontre des esprits est illustré par la rencontre que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a faite avec les autres prophètes (paix sur eux) la nuit de l'Ascension alors qu'ils étaient de l'au-delà. Et aussi le fait que Moussa (paix sur lui) fut la cause de l'allégement de la prière, pour la communauté, alors qu'il était de l'au-delà.

Et il a été authentifié qu'Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) a exécuté le testament de Thabit ibn Qaïs ibn Chamous (qu'Allah l'agrée) qui lui dicta alors qu'il était mort martyr comme cela est rapporté dans **El Moustadrak** et dans les livres d'histoires en voici le récit : « [...] Étendu mort sur le champ de bataille notre illustre compagnon avait à côté de lui son bouclier d'un genre très précieux qu'il

affectionnait tant. Un musulman nouvellement converti qui passait par là, a pris ce bouclier, croyant qu'il lui revenait. Cet homme-là racontera plus tard ce qui suit.

Quelqu'un vit en songe Thabit ibn Qaïs (qu'Allah l'agrée) qui lui dit : " Je vais te charger d'une chose, mais prends garde de considérer ceci comme un songe et de négliger ce que je te demande. En tombant hier sur le champ de bataille, un homme faisant partie des musulmans passa près de mon corps et a pris mon bouclier qu'il emmena dans sa tente à l'extrémité du camp. Il a mis une terrine sur mon bouclier et au-dessus une selle. Cet homme a tel et tel trait pour que tu puisses le reconnaître.

Va chez Khalid et dis-lui d'envoyer quelqu'un le récupérer, car il est toujours à sa place. Une fois arrivé à Médine, va chez le Calife du Messager de Dieu, Abou Bakr, et dis-lui que Thabit Ibn Qaïs a telle dette, qu'untel et untel de ses esclaves sont affranchis, qu'il acquitte mes dettes et affranchisse mes esclaves... "

À son réveil, l'homme alla trouver Khalid (qu'Allah l'agrée) et lui raconta sa vision. Celui-ci envoya quelqu'un chez l'homme ayant pris le bouclier, lequel le trouva à la place désignée. En arrivant à Médine, ce même homme rapporta au Calife les volontés de l'illustre Thabit Ibn Qaïs (qu'Allah l'agrée) qui furent exécutées rapidement par Abu Bakr (qu'Allah l'agrée) ».

L'Imam Abou Mohamed ibn Abi Jamra (qu'Allah l'agrée) a dit dans son commentaire du hadith suivant rapporté par Boukhari (c'est à dire : **« Celui qui m'a vu en rêve, me verra en état de veille et Satan ne peut prendre mon apparence »**) :

« Ce hadith prouve clairement que celui qui le verra au cours de son sommeil le verra alors à l'état de veille. Mais est-ce que cela est général, que ce soit au cours de sa vie comme après sa mort, ou ne concerne seulement qu'au cours de son existence terrestre ?

Est-ce que cela est pour tous ceux qui l'ont vu, quels qu'ils soient, ou est-ce réservé à ceux dotés d'aptitudes et qui suivent sa Sounna ? Les mots indiquent que cela est général et certains prétendent arbitrairement que ce n'est que spécifique sans que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) l'ait pourtant particularisé. Ceux qui font preuve d'abus disent : « Mais comment celui qui est certainement mort peut-il être vu par les vivants dans le monde sensible ? »

Dans cette parole il apparaît deux aspects très graves :

- La première est qu'il s'agit là d'une absence de conviction envers celui qui est le plus véridique (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), lui qui ne parle pas sous l'effet de la passion.

- La seconde c'est une ignorance totale de la capacité du Très-Capable diminuant son attribut, comme si cette personne n'a jamais entendu l'histoire de la vache et comment Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) a dit : **« Et frappez-le avec une partie d'elle. C'est ainsi qu'Allah fait revivre les morts » (Sourate 02 La vache, verset 73).** Et de même pour le récit d'Ibrahim (paix sur lui) avec les quatre oiseaux et l'histoire de 'Ozaïr.

Ainsi, Celui qui a fait d'un coup avec un morceau de vache une cause pour faire revivre un mort, qui a fait de la supplication d'Ibrahim (paix sur lui) la cause pour ressusciter quatre oiseaux, qui a fait de l'étonnement de 'Ozaïr la cause de sa mort et de celle de son âne puis sa résurrection après cent années, Celui-là est tout aussi capable de faire de la vision du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) une cause pour le voir à l'état de veille.

Et il est rapporté d'un certain compagnon, nous pensons qu'il s'agit d'Ibn 'Abbas (qu'Allah l'agrée), qu'il a vu le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) en songe et il s'est rappelé alors le hadith et médita dessus.

Ensuite il est entré auprès d'une épouse du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), nous pensons qu'il s'agit de Maïmouna (qu'Allah l'agrée) et il lui raconta cela. Elle se leva et sortit pour lui montrer le miroir du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) et il a dit : « J'ai regardé dans le miroir et j'ai alors vu le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) sans me voir moi-même ».

Il est rapporté de certains parmi les pieux ancêtres (Salaf) et de ceux qui leur succédèrent parmi ceux qui virent le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) en songe et qui croyaient en ce hadith, que par la suite, ils virent effectivement le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) en état d'éveil.

Et ils l'interrogèrent sur certaines choses qui les troublaient et il les soulagea en leur faisant une bonne annonce sur l'aspect de ce qui allait les délivrer et tout se déroula effectivement ainsi, sans rajout ni diminution.

Celui qui critique cela n'est pas exempté. C'est, soit il croit aux prodiges accordés aux Saints, soit il les dément. S'il fait partie de ceux qui les démentent alors toute discussion est inutile avec lui, car il dément ce qui est pourtant fortement établi par la Sunna à travers des preuves clairement irréfutables.

Et s'il fait partie de ceux qui croient aux prodiges des saints, et bien cela en fait partie (c'est-à-dire la vision du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) en état de veille). Car aux Walis sont dévoilées des choses nombreuses et extraordinaires dans les mondes supérieurs et inférieurs. Or cela est de cet ordre ». Ici se terminent les propos d'Ibn Abi Jamra.

Le Qadi Abou Bakr ibn 'Arabi, un des grands Imam Malikites, a dit : « Les soufis ont constaté que si l'homme parvient à assainir son nefs en purifiant son cœur, rompant tout attachement et renonçant à tout intérêt lié aux causes mondaines par les prestiges, par l'argent et la fréquentation des hautes classes, se tournant entièrement vers Allah, d'une science continue et d'une action perdurable, alors les cœurs se dévoilent et les anges sont vus et entendus, on a accès à l'esprit des prophètes (paix sur eux) et on entend leurs paroles. »

Ensuite Ibn 'Arabi a ajouté : « Voir les prophètes (paix sur eux), les anges et entendre leurs propos est possible pour les croyants, c'est un prodige, et pour les mécréants c'est une punition ».

Cheikh 'Izzdin ibn Abdsalem a dit dans **Qawa'id El Koubra** :

« Il a été dit par Ibn Hajj dans le **Madkhal** : " La vision du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) à l'état de veille est une porte étroite et il en est peu à qui cela survient. Cela n'arrive qu'à ceux qui ont des qualités rares à trouver et à cette époque, au contraire, elles sont le plus souvent inexistantes. Mais aussi, en aucune manière, nous ne nous opposons envers celui à qui cela survient parmi les grands. Ceux qu'Allah a préservés dans leur intérieur et leur apparence".

Il a dit : « Certains savants exotériques ont critiqué le fait de pouvoir voir le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) à l'état de veille en prétextant ceci : " L'œil éphémère ne peut voir l'œil éternel et certes le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) est dans la demeure éternelle alors que celui qui le voit est dans la demeure éphémère ».

Or Sidi Abou Mohamed ibn Abi Jamra (qu'Allah l'agrée) a résolu ce problème et il a dit que : « Le croyant lorsqu'il meurt verra Allah, alors que Lui ne meurt pas et que un seul d'entre eux mourra chaque jour 70 fois »

Le Qadi Abou Bakr Ibn 'Arabi a dit aussi : « […] rien ne rend impossible de voir le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) avec son corps et son esprit, car lui, aussi bien que tous les autres prophètes (paix sur eux), sont vivants. Leur esprit leur a été rendu après avoir été empoigné et il leur a été autorisé de sortir de leurs tombes et de gérer le royaume céleste supérieur et inférieur. »

Baïhaqi a écrit un chapitre sur le caractère vivant des prophètes (paix sur eux), il a dit dans **Dala-il An-Nubuwwa** : « Les prophètes (paix sur eux) sont vivants auprès de leur Seigneur tout comme les martyrs ».

Le professeur Abou Mansour AbdQahhar ibn Tahar El Baghdadi a dit : « Les gens de la vérité parmi nos compagnons disent que notre Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) est vivant après son décès et qu'on lui annonce la bonne nouvelle lors de l'obéissance de sa communauté et il s'attriste devant les désobéissants parmi eux. Et également que lui sont transmises les prières de ceux qui prient sur lui d'entre les membres de sa communauté. »

Il dit : « Les prophètes (paix sur eux) ne se décomposent pas et la terre ne mange rien d'eux. Seïdina Moussa (paix sur lui) est mort à son époque pourtant notre Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) nous a informés qu'il l'a vu en train de prier dans sa tombe et il nous a informé dans le hadith de l'Ascension qu'il l'a vu au quatrième ciel. Il a vu aussi Adam (paix sur lui) et Ibrahim (paix sur lui) et donc tous ces fondements étant authentiques, notre Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) aussi est vivant après son décès… »

Qourtoubi a dit, après l'évocation d'un hadith rapporté de son Cheikh : « La mort n'est pas tout simplement un anéantissement, mais c'est le passage d'un état à un autre, parmi les éléments qui indiquent cela, il y a le cas des martyrs qui après qu'ils aient été tués et qu'ils soient morts, se retrouvent vivants.

Ils sont soumis, joyeux et ils se réjouissent. Tout cela est la caractéristique des vivants en ce monde. Et si cela est octroyé aux martyrs alors les prophètes (paix sur eux) sont plus en droit et prioritaires dans l'acquisition de cet état-là.

Or il est authentifié que la terre ne mange pas le corps des prophètes (paix sur eux) et aussi que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a rencontré tous les autres prophètes (paix sur eux) la nuit de son Ascension au Temple Sacré (de Jérusalem) et ainsi que dans les cieux.

De même, il a vu Moussa (paix sur lui) debout priant dans sa tombe, et le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a informé qu'il rend le salut à tous ceux qui le saluent et ainsi de suite. Cela revient à dire qu'ils nous sont imperceptibles alors qu'ils sont bien présents et vivants à l'instar des anges qui sont présents et vivants, mais que ne peuvent voir que ceux qu'Allah a particularisés d'un prodige ».

Abou Ya'la a rapporté dans son **Mousnad** et Baïhaqi dans **Hayat El Anbiya** selon Anas (qu'Allah l'agrée), que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : **« Les prophètes sont vivants dans leurs tombes, ils prient »**.

Il est rapporté par Baïhaqi selon Anas (qu'Allah l'agrée), que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : **« Les prophètes ne sont pas laissés dans leurs tombes plus de quarante nuits, mais ils prient auprès d'Allah jusqu'à ce que l'on souffle dans la Trompe (du Jour Dernier) »**

Il est rapporté par Sofiane dans **Thaouri El Jama'** : « Un de nos Cheikhs a rapporté de Sa'id ibn El Moussayeb qu'il a dit : « Aucun prophète ne reste plus de quarante nuits dans sa tombe, car ensuite il est élevé »

Baïhaqi a dit : « De ce fait ils circulent comme l'ensemble des vivants et ils seront là où Allah les conduit ».

Quant au hadith d'Ibn 'Abbas (qu'Allah l'agrée) : « Nous avons voyagé avec le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) entre La Mecque et Médine où nous sommes passés près d'un Oued, le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) demanda : « Quel est donc cet Oued ? » Ils lui dirent : « Il s'agit du Oued bleu (Azraq) », il dit : « C'est comme si je vois Moussa poser ses doigts dans ses oreilles priant Allah avec la Talbiya, traversant cet Oued ». Ensuite, nous sommes passés devant un second Oued. Il dit : « C'est comme si je vois Younus sur une chamelle rousse, portant une toge de laine, traversant cet Oued répondant à l'appel ».

On a interrogé : « Comment se fait-il qu'on mentionne leur pèlerinage ici ainsi que leur Talbiya alors qu'ils sont morts et qu'ils se trouvent dans l'au-delà qui n'est point la demeure des œuvres ? »

Il a été répondu : « Les martyrs sont vivants auprès de leur Seigneur, ils sont pourvus et il n'est pas impossible donc qu'ils accomplissent le pèlerinage, qu'ils prient et tentent de se rapprocher autant que possible. Même s'ils sont de l'au-delà, ils sont en ce monde qui est la demeure des œuvres jusqu'à ce qu'ils disparaissent laissant place à l'au-delà qui est la demeure de la récompense mettant fin aux œuvres ».

Ce sont les propos du Qadi 'Iyadh. Si le Qadi 'Iyadh dit qu'ils font le pèlerinage avec leurs corps et qu'ils quittent leurs tombes alors comment peut-on critiquer le fait que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) quitte sa tombe ?

L'Imam Souyouti conclut :

« Au vu de l'ensemble des citations et des hadiths, il apparaît clairement que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) est bien vivant avec son corps et son esprit. Et il agit et se dirige où il veut sur terre et dans le Malakout, cela avec l'aspect qu'il avait avant son décès sans que rien ne soit changé. Il apparaît clairement qu'il est imperceptible aux regards tout comme le sont les anges tout en prenant en compte qu'ils sont bel et bien vivants avec leurs corps.

Et rien n'empêche que si Allah veut, Il ôte le voile de qui Il veut parmi ceux qu'Il désire honorer en leur laissant voir le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), selon l'aspect qu'il a toujours eu et il n'y a aucune raison de prétendre qu'il ne s'agit là que de la vision d'une image ». (Fin de citation de l'Imam Souyouti).

Cheikh `Abd Allâh As-Siddîq Al-Ghumârî a dit au sujet du hadith : **« Nul ne me salue sans que Dieu me rende mon âme afin que je lui retourne la salutation »** :

« C'est un hadith authentique, authentifié par de nombreux imams, dont Ibn Taymiyah dans son livre **Iqtidâ' As-Sirât Al-Mustaqîm**. Quand bien même Ibn `Abd Al-Hâdî Al-Maqdisî

divergerait à ce sujet, sa divergence ne doit pas être prise en considération du fait de son obstination et de son opiniâtreté.

La chaîne de narrateurs du hadith est conforme aux critères des narrations authentiques, comme le rappela Ibn Taymiyah. Ibn Al-Qayyim commit de longs développements en réponse à ceux qui récusaient l'authenticité de ce hadith et cita des arguments pertinents quant à la continuité et à l'authenticité de sa chaîne de garants.

Pour ce qui est de la signification de ce hadith, les savants divergèrent sur la compréhension de la phrase **« Dieu me rendra mon âme »**. Ils exprimèrent à ce sujet jusqu'à quinze opinions différentes rapportées par l'Imâm As-Suyûtî dans son livre **Imbâ' Al-Adhkiyâ' Bi-Hayât Al-Ambiyâ'** dont :

- L'usage du terme "âme" (rûh) est une métaphore désignant la faculté de parole, la phrase signifiant que Dieu lui restitue la faculté de parler afin qu'il retourne les salutations, car cette faculté n'est nécessaire que pour répondre à un individu qui le salue.

- La restitution de l'esprit est une métaphore signifiant que son esprit purifié sort de son absorption par la Présence Divine et revient à ce monde pour retourner les salutations - la première opinion est celle d'Ibn Al-Munayyir alors que celle-ci est celle de Taqî Ad-Dîn As-Subkî .

- Ce hadith est une métaphore signifiant la permanence de la vie du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) car, à chaque instant du jour et de la nuit, il y aura toujours un musulman qui le salue. Cette opinion fut citée par Al-Qastallânî dans **Al-Mawâhib** où il commit de longs développements appuyant ce point de vue.

Quoiqu'il en soit, la vie du Prophète - paix et bénédictions sur lui - dans sa tombe, à l'instar de tous les Prophètes (paix sur eux) est établie dans le Coran et la Sunnah concordante ainsi que par l'unanimité (ijmâ) des savants.

Le Coran a pour sa part consigné la vie des martyrs. Or les Prophètes (paix sur eux) jouissent à l'unanimité d'un rang supérieur à celui des martyrs, sachant que notre Prophète - paix et bénédictions sur lui - est mort en martyr des suites du repas de Khaybar comme cela est rapporté dans le Sahîh.

Pour ce qui est de la Sunnah, les hadiths rapportent de manière concordante, d'après le Prophète - paix et bénédictions sur lui -, que les Prophètes sont vivants dans leurs tombes où ils se tiennent en prière. Nombre de Hâfidhs du hadith mentionnèrent la concordance des hadiths à ce sujet, le dernier en date étant le Hâfidh As-Suyûtî.

Enfin, sur le plan du consensus des musulmans, le Hâfidh As-Sakhâwî dit dans **Al-Qawl Al-Badî`** : « Nous croyons et sommes convaincus qu'il est parfaitement vivant dans sa tombe purifiée, et que la terre ne décompose point son corps : c'est sur quoi s'établit le consensus ». L'Imâm et le Hâfidh Abû Muhammad Ibn Hazm Al-Andalusî le devança dans la consignation de l'unanimité existante sur cette question dans ses ouvrages **Al-Muhallâ et Al-Fisal**.

Il n'y a pas à s'étonner que quelqu'un faisant partie de l'au-delà puisse vivre et circuler dans ce monde avec son corps et son esprit alors que le plus étonnant devrait être que des hommes de ce monde aient pu aller dans l'au-delà avec leurs corps et leurs esprits.

Tel que le cas du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) lors de son Ascension où il a visité les sept cieux, le Paradis, l'Enfer et bien plus. De même au sujet du prophète Idriss (paix sur lui) qui fût élevé vivant dans les cieux ayant même pu rentrer au Paradis. Il en est encore le cas pour le prophète 'Issa (paix sur lui) qui fut lui aussi élevé aux cieux avec son corps et son esprit et il est certes certifié qu'il réapparaîtra.

Dans tous ces cas cela relève de la Puissance Divine et nous nous étonnons de la foi de ceux qui prétendent croire que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) ait pu faire son Ascension depuis ce monde étant capable de visiter les cieux, le Paradis, l'Enfer et bien plus au cours d'une seule nuit avec son corps et son esprit, mais qui pourtant refuse de croire que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) puisse visiter ce monde avec son corps et son esprit parce qu'il n'en fait plus partie. Ô mon Dieu l'homme est certes un contestateur invétéré.

Il est certes établi que par l'obéissance et l'amour sincère, la personne peut être dans la compagnie de l'aimé et en sa présence comme le mentionne le verset suivant : **« Et ceux qui obéissent à Allah et à son Messager ce sont ceux-là qui sont avec ceux qu'Allah a comblés de bienfait parmi les prophètes, les véridiques, les martyrs et les vertueux, et quelle bonne compagnie que la leur »**.

Et cette présence est aussi bien en ce monde qu'en l'au-delà pour celui qu'Allah veut. Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : **« La personne est avec celui qu'il aura aimé »**.

Il est rapporté par Ahmed selon Mouthana ibn Saïd qui a dit : « J'ai entendu Anas dire : « Chaque nuit qui vient je vois mon ami intime (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) » et en disant cela ses yeux pleuraient » (Majmou' Zawa-id les rapporteurs sont valides).

Il est établi que les esprits des vivants rencontrent l'esprit des morts durant le sommeil. Or celui qui les a réunis dans le sommeil, les réunit aussi en état de veille et tous dans l'univers sont sous Son pouvoir. Et voici des exemples de ces rencontres :

Il est rapporté par Ibn Sa'd selon 'Abdallah ibn Sèlèm (qu'Allah l'agrée) que Salman (qu'Allah l'agrée) lui a dit : « Mon frère ! Celui de nous qui mourra avant l'autre qu'il vienne dans son rêve ». 'Abdallah (qu'Allah l'agrée) lui demanda : « Cela peut-il se faire ? ». Salman (qu'Allah l'agrée) répondit : « Oui. L'âme du croyant est laissée libre, elle part où elle veut sur terre et l'âme du mécréant est dans une prison ».

Salman (qu'Allah l'agrée) mourut et 'Abdallah (qu'Allah l'agrée) raconta : « Un jour, je faisais la sieste au milieu de la journée sur mon lit et je fus pris d'un léger sommeil. Salman (qu'Allah l'agrée) vint alors et dit : « Que la Paix soit sur toi et la Miséricorde d'Allah ! ». « Que la Paix soit sur toi et la Miséricorde d'Allah, ô Abou Abdallah ! Comment est ta demeure ? » ; « Bien, et je te recommande de placer ta confiance en Allah et quelle excellente chose que la confiance en Allah ! ». Et il le répéta trois fois.

II est rapporté par Baïhaqi selon Sa'id ibn el Moussayeb (qu'Allah l'agrée) : « Zaïd ibn el Kharija (qu'Allah l'agrée) était un Ansar des Benou Harith ibn Khazraj. Il mourut au temps de 'Othman ibn 'Affan (qu'Allah l'agrée) il fut recouvert de son habit et ils entendirent un tintement dans sa poitrine, puis il parla, et dit :

« Ahmed, Ahmed est dans le premier livre, il a été véridique, il a été véridique, Abou Bakr Siddiq, le faible en lui-même et fort pour l'ordre d'Allah dans le premier livre, il a été véridique, il a été véridique, 'Omar ibn el Khâttab, le fort et loyal dans le premier livre, il a été véridique, il a été

véridique 'Othmane ibn 'Affan sur leur voie. Quatre sont passées et il reste deux (ce sont probablement les six premières années des douze années du califat de 'Othman durant lesquelles il n'y a pas eu de discorde). Les tentations arrivent, le fort mangera le faible et l'heure se lèvera. Vous verrez ce qui arrivera à votre armée au puits d'Aris (puits à Médine) et vous saurez ce qu'est le puits d'Aris. »

Puis un homme des Benou Khatma mourut et fut recouvert de son habit. On entendit un tintement dans sa poitrine, puis il parla et dit : « Le frère des Benou Harith ibn Khazraj a dit vrai, a dit vrai ». (Rapporté par Baïhaqi selon El Hakem qui a authentifié la chaîne.)

Il est aussi établi que le mort entend la salutation que lui passe le musulman et qu'il lui renvoie cette salutation et il est encore établi qu'ils sont touchés par les mêmes torts qui touchent les vivants. Or les gens qui sont voilés face aux constatations des vérités se contentent de juger selon leurs pensées erronées et certes leurs propos sont vains.

Constatez le cas des anges qui vivent avec nous dans cette existence, de même pour les Djinns, et pourtant nous ne les voyons pas sauf en des cas inhabituels. Il en est de même pour la rencontre avec les gens de l'au-delà, ce sont des cas inhabituels, mais qui sont des éventualités permises par la logique et la Loi auxquels on ne peut rien opposer.

Voici quelques exemples du compagnonnage avec l'esprit du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) :

II est rapporté par Khouzeïma ibn Thabit (qu'Allah l'agrée) qui a dit : « J'ai vu en rêve que je me prosternai sur le front du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) et je l'en ai informé, il me dit : « Certes l'esprit rencontre l'esprit » ensuite le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) leva sa tête et je posai mon front sur le sien ». (Rapporté par Ahmed).

Et selon la version de Tabarani : « Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) lui dit "Assieds-toi et prosterne-toi comme tu l'as vu" ».

Il est rapporté par Boukhari selon Anas (qu'Allah l'agrée) que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : **« Celui qui me voit en songe, m'a vu (réellement) car Satan ne peut pas prendre mon apparence »**. Et certes, la vision du croyant fait partie des 1/46ème de la prophétie.

Et il est rapporté selon la parole d'Abou Hourayra (qu'Allah l'agrée) qui a dit : « J'ai entendu le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) dire : « Celui qui m'a vu en rêve, me verra en état de veille et Satan ne peut prendre mon apparence ».

Dans **Fath el Bari** d'El Hafidh Ibn Hajar, il est dit à propos de la parole ci-dessus « [...] il me verra à l'état de veille », qu'El Hafidh Ibn Abou Jamra a rapporté : « Ibn 'Abbas (qu'Allah l'agrée) a vu le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) dans son sommeil, lorsqu'il se réveilla il resta pensif par rapport à ce hadith. Il est alors rentré chez une des mères des croyants, sûrement sa tante Maïmouna (qu'Allah l'agrée), il a pris le miroir qui appartenait au Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) et il a vu le reflet du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) au lieu de voir son propre reflet ».

Il est rapporté par El Hakem qui l'a authentifié selon Ibn 'Omar (qu'Allah l'agrée) qui rapporte : « 'Othman ibn 'Affan (qu'Allah l'agrée) se leva le matin et raconta : « J'ai vu le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) en rêve ce soir. Il a dit : " 'Othman ! Casse ton jeûne chez nous" ». 'Othman fut en état de jeûne le matin et fut tué ce jour-là ».

Il est rapporté par Tabarani avec une bonne chaîne selon Filfila al Jou'fi (qu'Allah l'agrée) dire : « J'ai entendu Hassan ibn 'Ali (qu'Allah l'agrée) dire : « J'ai vu le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) accroché au Trône, et j'ai vu Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) tenant le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) par sa taille. J'ai aussi vu 'Omar (qu'Allah l'agrée) tenant Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) par sa taille et 'Othman (qu'Allah l'agrée) tenant 'Omar (qu'Allah l'agrée) par sa taille. Et j'ai vu du sang se déverser du ciel sur la terre. »

Il est rapporté par Al Khatib ainsi qu'Abou Nou'aïm dans son Hilya selon Ibn 'Abbas (qu'Allah l'agrée) qui a dit : « J'ai vu le Messager d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) en rêve à midi. Il était poussiéreux, la tête en poussière et tenant une bouteille. J'ai dit : " Quelle est cette bouteille ? " Il dit : " Le sang de Housseïn et de ses compagnons. J'ai passé toute la journée à le ramasser". Nous avons cherché et c'était le jour où il avait été tué.»

Il est rapporté par El Hakem selon 'Abdallah ibn 'Amr ibn Haram (qu'Allah l'agrée) qui a dit : « Avant la bataille d'Ohod, j'ai vu en rêve Moubachir ibn 'Abdmoundhir me dire : " Tu vas nous rejoindre ces jours-ci", "et où es-tu ?" lui dis-je. " Dans le Paradis, nous nous y promenons comme nous voulons" " N'as-tu pas été tué à Badr ? " "Si, puis j'ai été ressuscité" ». Cela a été évoqué auprès du Messager d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) et il dit : « C'est le martyr ô Abou Jabir ! »

Il est rapporté par El Baïhaqi selon Malek Darri (qu'Allah l'agrée) qui a dit : « Les musulmans furent frappés d'une grave sécheresse du temps de 'Omar ibn el Khattab (qu'Allah l'agrée). Un homme alla à la tombe du Messager d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) et dit : "Ô Messager d'Allah ! Demande à Allah la pluie pour ta communauté, car ils périssent". Le Messager d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) vint le voir en rêve et dit : " Va chez 'Omar, passe-lui mon salut, informe-le qu'ils recevront la pluie et dis-lui : « réfléchis, sois intelligent ! »". L'homme partit chez 'Omar (qu'Allah l'agrée) et l'informa. Il pleura et dit : " Seigneur ! Je m'efforce de ne rien négliger, sauf ce qui dépasse mes capacités" ». Ibn Kathir a authentifié sa chaîne dans **El Bidaya**.

L'Imam Souyouti, dans son livre **Nouzoul 'Issa fi Akhir al Zaman**, prouve que parmi les voies des connaissances se trouvent le fait que l'on peut recevoir directement un enseignement du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), car il peut être vu et rencontré à l'état de veille et c'est ce qui se passera pour 'Issa (paix sur lui) lorsqu'il descendra sur terre, l'Imam Souyouti cite comme appui ce qui suit :

« Le premier point est ce que rapporte Abou Ya'la dans son Mousnad, d'après Abou Hourayra (qu'Allah l'agrée) qui a entendu le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) dire : **« Par celui qui tient mon âme entre ses mains ! 'Issa fils de Myriam descendra pour être un chef juste et un juge équitable. Il brisera la croix, tuera le porc, établira la concorde et chassera l'inimitié. Il fera apparaître des richesses que nul n'acceptera [car plus personne ne sera dans le besoin]. S'il se rend ensuite auprès de ma tombe et qu'il m'appelle : « Ô Mohammed ! » Je lui répondrai assurément ».**

Ibn 'Asakir rapporte d'après Abou Hourayra (qu'Allah l'agrée) que l'Envoyé d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : **« Le fils de Myriam descendra pour être un juge équitable et un chef juste. Il traversera le défilé d'Al Rawha pour accomplir le grand et le petit pèlerinage. Puis il viendra sur ma tombe pour me saluer, et je lui rendrai le salut »**.

'Abdrahman ibn 'Adi rapporte de Anas ibn Malik (qu'Allah l'agrée) : « Alors que nous étions en compagnie de l'Envoyé de Dieu (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) nous vîmes tout à coup

apparaître un manteau et une main. Nous demandâmes : " Ô Envoyé de Dieu ! Quel est ce manteau que nous venons de voir, et cette main ?". " Vraiment, demanda-t-il, l'avez-vous vu ? " ; " Certes ! ". Il nous expliqua alors : " C'était 'Issa fils de Myriam qui est venu me saluer".

Ibn 'Asakir rapporte par une chaîne de transmission différente ce témoignage du même compagnon : « Alors que j'effectuais les tournées rituelles autour de la Ka'ba avec le Messager d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), je le vis serrer la main d'une personne invisible. Nous demandâmes : " Ô Messager d'Allah ! Nous t'avons vu serrer la main de quelqu'un que nous ne pouvions voir". Il nous dit : " C'était mon frère 'Issa fils de Myriam. J'ai attendu qu'il finisse ses tournées autour de la Ka'ba pour le saluer" ».

Al Soubki a dit : « 'Issa (paix sur lui) ne jugera que d'après la Loi de notre Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) par le Coran et la tradition prophétique. L'avis général est qu'il apprendra la Sunna directement du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) de vive voix et sans aucun intermédiaire ».

De même, suite à la question qui fut posée au Cheikh el Islam Ibn Hajar el 'Asqalani et qui est :

« Quelle est votre opinion sur cette parole du Messager d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) : **« 'Issa fils de Myriam descendra à la fin des temps en tant que juge… ».** Est-ce à dire que 'Issa (paix sur lui) viendra en ayant en mémoire le Livre de Dieu et la Sunna de notre Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) ? Ou bien apprendra-t-il le Livre et la Sunna des savants de cette époque, pour ensuite les interpréter ? Que faut-il en penser ? »

Voici la réponse d'El Hafidh Ibn Hajar :

« Rien ne nous paraît immédiatement concluant à ce propos. Mais le plus digne du rang de 'Issa (paix sur lui) est qu'il reçoive directement ces enseignements de l'Envoyé d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui). Ainsi jugera-t-il dans sa communauté selon ce qu'il recevra de lui, car à la vérité il n'est autre que son lieutenant ».

Le deuxième point est que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) voyait les prophètes (paix sur eux) et les rencontrait ici-bas comme cité plus haut. Il est également authentifié que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) passa devant Moussa (paix sur lui) alors que celui-ci priait dans sa tombe, et il est encore authentifié qu'il a dit : **« Les prophètes sont vivants (dans leurs tombes) et ils prient ».**

De la même manière lorsque 'Issa (paix sur lui) redescendra sur terre, il verra les prophètes (paix sur eux) et se réunira avec eux et dans leurs rangs se trouvera le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui). Alors, il apprendra de lui les commandements de la Loi qui lui seront nécessaires.

Le troisième point est ce qu'affirme un groupe de docteurs de la Loi : parmi les prodiges dont est pourvu le saint, il y a la vision du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) et sa rencontre à l'état de veille.

Il reçoit alors de lui les connaissances et les faveurs qui lui reviennent. Parmi ceux qui ont soutenu cela il y a : Al Ghazzali, Al Barizi, Al Subki, Cha'rani, Al 'Afif al Yafi'i, Al Qourtoubi, Ibn Abi Hamza, Ibn al Hajj et beaucoup d'autres.

Voici encore à la suite quelques arguments et paroles prophétiques qui montrent que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) est considéré comme vivant, et qu'ainsi rien n'empêche de pouvoir le voir en état de veille :

Au sujet du verset qui dit : **« Ne considérez pas ceux qui sont morts dans la voie d'Allah comme mort, mais ils sont vivants » (Sourate 03 La famille d'Imran, verset 169).** Qourtoubi a dit : « Les prophètes ont plus le droit sur eux (d'être considérés comme vivants) ».

Ainsi dans le hadith : « Je souffre encore du mal d'un repas que j'ai mangé à Khaïbar, mon aorte s'est rompu à cause de ce poison ». (Rapporté par Boukhari et Abou Nou'aïm, El Hakem, El Bazzar).

Anas (qu'Allah l'agrée) a rapporté : « Une juive est venue vers le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) avec une brebis empoisonnée et il en a mangé ». (Rapporté par Mouslim, Abou Daoud, Baïhaqi.)

Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit en parlant d'Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) : **« Il n'est aucun mérite qui me soit parvenu sans qu'une partie lui parvienne aussi même pour le martyr, car il m'est accordé par la cause d'un poison que j'ai mangé à Khaïbar et il t'est accordé par le poison de la vipère la nuit où nous étions dans la grotte ».** (Rapporté par Daïlami selon Anas (qu'Allah l'agrée) et Souyouti l'a mentionné dans Jami' el kebir)

Dans le commentaire du Sahih Mouslim par l'imam Nawawi il est déclaré par Ibn Mess'oud (qu'Allah l'agrée) et Ibn 'Abbas (qu'Allah l'agrée) que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) est mort martyr en raison de cela.

Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : **« Allah a interdit à la terre de manger le corps des prophètes, le prophète d'Allah est vivant et il reçoit sa subsistance ».** (Rapporté par Ibn Majah selon Abou Darda (qu'Allah l'agrée)).

Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : **« Je suis passé près de Moussa la nuit de mon Ascension vers une dune rouge et il se trouvait debout dans sa tombe en train de prier ».** (Rapporté par Ahmed, Mouslim, Nassa-i et Tabarani selon Anas (qu'Allah l'agrée)).

Il est rapporté par les deux Cheikhs, Tirmidhi, Nassa-i selon Anas (qu'Allah l'agrée) et Malik ibn Sa'sa'a (qu'Allah l'agrée) et Abou Dharr (qu'Allah l'agrée) que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), la nuit de son Ascension, a vu les autres prophètes (paix sur eux), ils ont prié derrière lui, ils ont parlé avec lui.

Et le hadith : « Les prophètes sont vivants dans leurs tombes, ils prient » (Rapporté par Abou Ya'la selon Anas (qu'Allah l'agrée).

Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : **« Aucun prophète décédé ne reste plus de quarante matins dans sa tombe »** (Tabarani). Baïhaqi a rapporté qu'ils sont vivants après la mort (...)

Ainsi des Waly tels que Sidi Abdelqadir Djilani, Chadhili, El Mursi, Ahmed Zarrouq, Cha'rani, Abou Madian (qu'Allah les agrée), Sidi Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) et beaucoup d'autres révèlent avoir vu l'esprit du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) et celles des autres prophètes (paix sur eux).

De même, le grand Waly Abdelaziz Dabbagh (qu'Allah l'agrée) a dit : « Le saint qui a reçu l'illumination et qui est arrivé à la connaissance, peut voir les anges, le conseil des vertueux (Diwan salihin) et ses membres, le prophète 'Issa (paix sur lui) et sa suite, le prophète Joseph (paix sur lui) et sa suite ainsi que tous les prophètes (paix sur eux) venus avant et après Idris (paix sur lui) mais dont les noms sont inconnus ». **(Kiteb Ibriz)**.

L'Imam Ghazzali (qu'Allah l'agrée) dans son livre **La délivrance de l'erreur** a dit : « [...] jusqu'à ce qu'ils (le sujet parle des soufis) puissent contempler à l'état de veille les anges, l'esprit des prophètes (paix sur eux), ils entendent leur voix et tirent d'eux des profits ».

El Fêsi a dit dans son commentaire sur Hizbou Kebir que celui qui l'avait reçu a dit : « Chacun des mots je l'ai reçu par permission de mon Seigneur et par ordre du Messager d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) », c'est-à-dire qu'il l'a reçu du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) à l'état de veille.

Sidi Ahmed Rifa'i (qu'Allah l'agrée) a dit quant à lui : « J'ai reçu Hizbou Saïfi directement du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), lettre par lettre, mot par mot ».

Et dans le livre **Souyouf Sa 'id** de Cheikh Omar Foutiyou (qu'Allah l'agrée) il a dit : « Les saints de sa communauté (qu'Allah les agrée) le rencontrent en état de veille et tirent de lui la science ».

Cha'rani (qu'Allah l'agrée) a dit : « Nous avons fait l'engagement de ne jamais démentir les saints lorsqu'ils nous informent sur des choses qui leur sont arrivées, mais qui dépassent notre entendement, tant que cela ne va pas à l'encontre de ce que la Loi révèle, et cela, parce que l'objectif de chacun d'entre eux est de nous faire part de la Puissance Divine qui entre dans le cadre du possible et non pas autre chose. Or Allah est certes capable de tout ».

Recherche et Traduction par la Zaouiya Tidjaniya El Koubra d'Europe